

**Conseil municipal du 19/02/2016**  
**Compte-rendu sommaire**

**1. Subventions 2016**

L'assemblée vote les subventions suivantes pour 2016 :

	Désignation de l'Association ou de l'organisme	Montant voté
	<b>DOMAINE CULTUREL ET TOURISTIQUE</b>	
1	Les Amis de la Bibliothèque	2 500,00 €
2	Atelier Créatif de la Presqu'île ( membres)	500,00 €
3	ENSEMBLE VOCAL « AVEL MOR » PAIMPOL	40,00 €
4	Centre Culturel Ernest Renan ( 5 enfants)	75,00 €
5	Cercle d'histoire et d'archéologie de la presqu'île	150,00 €
		3 265,00 €
	<b>DOMAINE SPORTIF</b>	
6	Association Sportive Pleubian-Pleumeur (32 enfants)	4 200,00 €
7	Gym club Pleubian (59 licenciés)	1 000,00 €
8	Société de Chasse de Pleubian (53) + feu d'artifice 3 000 €	270,00 € 3 000,00 €
9	Piégeurs des Côtes d'Armor	300,00 €
10	Cyclos optimists PLEUBIAN (34 licenciés) – exceptionnel 30 ans club	300,00 €
11	La roue libre pleubiannaise (30 licenciés)	300,00 €
12	Goëlo judo PAIMPOL (1 enfants x 15 €)	15,00 €
13	Cirque en flotte (2 enfants)	30,00 €
14	Les volants de la Presqu'île (16 licenciés enfants)	375,00 €
15	PAIMPOL Armor Rugby Club (1 licencié)	15,00 €
16	les Coureurs du Talbert (250 licenciés)	300,00 €
17	Temps Danse (25 enfants)	435,00 €
18	Club trégorrois handisport (Lannion)	150,00 €
19	Elan Basket Paimpolais (2 enfants)	30,00 €
20	Dojo du Jaudy (2 enfants)	30,00 €
21	Randonneurs de la Presqu'île (53 adhérents)	300,00 €
22	Tennis club de Tréguier (3 enfants)	45,00 €
23	Paimpol Handball (1 enfant)	15,00 €
24	Lannion Judo Club du Trégor (4 enfants)	60,00 €
		11 050,00 €
	<b>DOMAINE MEDICAL ET SOCIAL</b>	
25	Club du Talbert (76 adhérents)	1 200,00 €
26	Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Presqu'île (80 membres et donneurs)	355,00 €
27	ADOT 22 dons d'organes	80,00 €
28	Association Nationale pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	50,00 €
29	Association des Infirmes Moteurs Cérébraux des Côtes d'Armor	50,00 €
30	Association des Paralysés de France Délégation 22	50,00 €
31	Vie Libre section Minihiy-Tréguier	50,00 €
32	Association Ty Ma Zud Coz	50,00 €
33	Leucémie espoir	50,00 €
34	Visiteurs de malades VMEH PAIMPOL	50,00 €
35	Visiteurs de malades VMEH TREGUIER	50,00 €
36	LES RESTOS DU CŒUR –Comité des Côtes d'Armor	310,00 €
37	AFM	50,00 €
		2 395,00 €

	<b>DOMAINE MARITIME</b>	
38	Société Nationale de sauvetage en Mer « Station Pleubian »	630,00 €
39	Asso. Nord Bretagne Pensionnés de la Marine March., de la pêche – Pleubian (300 adhérents)	155,00 €
40	SNSM Station Loguivy (2691 habitants)	205,00 €
		990,00 €
	<b>DOMAINE MILITAIRE</b>	
41	UFAC – Section – PLEUBIAN-LANMODEZ (50 adhérents)	155,00 €
42	Amicale des cols bleus de la presqu'île (73 adhérents)	155,00 €
43	Amicale des Médailleurs Militaires de la presqu'île (41 adhérents) + drapeau exceptionnel	155,00 € + 250,00 €
44	Officiers marins du canton de LEZARDRIEUX (65 adhérents)	155,00 €
45	ANACR comité de TREGUIER	155,00 €
46	FNACA (101 adhérents)	155,00 €
		1 180,00 €
	<b>DOMAINE SCOLAIRE</b>	
47	Amicale laïque – projet pédagogique (12 €/enfants - 73 élèves)	876,00 €
48	OGEC. – projet pédagogique (12 €/enfants – 70 élèves)	840,00 €
49	Amicale laïque (17 € / 66 élèves de PLEUBIAN) Activités Péri-Scolaires	1 122,00 €
50	OGEC Saint-Georges (17€ élève de Pleubian *51 élèves) Activités périscolaires	867,00 €
51	Enseignement catholique – Association sportive Paimpol (17 élèves)	255,00 €
52	Lire et faire lire	250,00 €
53	Amicale laïque – séjour découverte Belle Isle en terre (37 x 25 €)	925,00 €
54	Bâtiment CFA Côtes d'Armor (3 apprentis)	45,00 €
55	MFR Plérin (1 enfant)	15,00 €
		3 990,00 €
	<b>DIVERS</b>	
56	Association des Maires de France – Section 22	880,00 €
57	Association national des Elus du Littoral (0,185 €/hab)	474,00 €
58	Eau et Rivières de Bretagne (A.P.P.S.B.)	20,00 €
59	Comité des Œuvres Sociales Personnel Communal	1 358,00 €
60	C.N.A.S.	5 260,32 €
61	Tud Ar Vro – FLPA PLEUBIAN	600,00 €
62	Fourchette et pinceau (19 adhérents)	300,00 €
63	Amicale des pompiers de PLEUBIAN (feu d'artifice)	3 000,00 €
		13 345,69 €
	<b>TOTAL</b>	<b>32 850,69 €</b>

## 2. Contrat de territoire 2016-2020

Le département attribue une enveloppe financière de 1 258 626 € au territoire communautaire pour la période 2016/2020.

Cette somme est répartie entre la CCPL (779 714 €) et les communes (436 195 €). Une somme de 42 717 € est gardée en réserve.

Les 3 projets portés par la CCPL, pour un coût de travaux de 6 300 000 € HT sont :

- Construction d'une Maison de la Mer à Lézardrieux pour un coût de 3 000 000 € HT et une aide financière de 299 673 €
- Construction d'un espace marin de bien-être à Pleubian pour un coût de 2 850 000 € HT et une aide financière de 435 091 € HT.
- Rénovation d'un bâtiment pour la création de logements adaptés aux personnes âgées à Pleudaniel pour un coût de 450 000 € HT et une aide financière de 44 951 €.

A noter que la part attribuée à la commune de Pleubian est affectée au projet communautaire Espace Marin, à réaliser sur son territoire.

L'assemblée valide le contrat présenté.

### 3. Rapport 2014 du service public eau potable

#### 1. Conditions d'exploitation du service

Il est géré par le syndicat de la Presqu'île (canton + POULDOURAN)

L'exploitation a été confiée par affermage à VEOLIA-EAU, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour s'achever le 31 décembre 2024.

#### 2. Indicateurs techniques

##### 1. Les ressources

- Forage au lieu-dit TROLONG BRAS à HENGOAT à hauteur de 127 560 m<sup>3</sup> (105 696 m<sup>3</sup> en 2013)
- Achat au syndicat mixte de KERJAULEZ à hauteur de 387 360 m<sup>3</sup> (432 796 m<sup>3</sup> en 2013)

##### Volume consommé :

- abonnés (domestiques)..... 381 695 m<sup>3</sup> (- 4.52 % par rapport à 2012)  
(soit 75 l/habitant/jour)

##### 2. Population

- 14 000 habitants (résidences principales et secondaires)

##### 3. Abonnés

- Nombre d'abonnés domestiques..... 5 764 (5 736 en 2013)  
(dont 2 051 à PLEUBIAN, contre 2 032 en 2013).

##### 4. Équipements

- Réservoirs 4 (1 à Pleubian de 600 m<sup>3</sup>)  
- Longueur 322 km

Le rendement était de 75.20 % (idem en 2013), en raison des fuites et besoins du service (purge, poteaux incendie.....)

Linéaire de réseau renouvelé en 2013 : 3,750 Km (1,304 Km en 2012)

Facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>/an :

- en 2014..... 312.49 € T.T.C

- en 2015.....315.80 € T.T.C soit 2.63 € / m<sup>3</sup> (+ 1.06 % par rapport à 2014)

#### 3. Indicateurs financiers

##### 1. Recettes d'exploitation

- VEOLIA-EAU (38 %)...... 415 357 € (+ 2.35 %)  
- Syndicat intercommunal (42 %..)... 559 902 € (+ 1.02%)  
- Loyer antennes téléphones..... 16 634 €

##### 2. État de la dette au 31 décembre 2014

- Annuité..... 30 383 €  
- Encours dette..... 121 535 €

##### 3. Travaux

- Branchements..... 28 218 €
- Réhabilitation château d'eau.....220 977 €
- 36<sup>ème</sup> tranche de canalisations.....152 945 €
- Marché à bons de commande.....185 664 €
- Démolition déversoir ancienne prise d'eau.....13 200 €

#### **4. Loyer logement communal ancienne école de l'Armor**

L'assemblée décide de fixer le loyer mensuel de l'appartement communal situé à l'étage, 21 rue de Laneros, à 450 €, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

#### **5. Acquisition Centre Médico-Social**

Par délibération du 21/07/2015, l'assemblée avait décidé de faire l'acquisition du centre médico-social situé au 7 bis rue des Anciens Combattants, au prix de 30 000 €. Il convient à présent de donner procuration à Maître LEURANGUER pour la signature de l'acte chez Maîtres CHAUVAC-RABAUX, notaires de l'O.H.S, propriétaire.

#### **6. Programme voirie 2016**

L'assemblée adopte le programme de voirie arrêté par la commission le 09/02/2016. Dans le cadre du marché à bons de commandes, l'entreprise EUROVIA procédera à la pose d'un enrobé en avril, sur les voies suivantes :

<b>Secteur</b>	<b>Linéaire en ml</b>
<b>Rues des Goëlettes et de Lézandini</b>	750
<b>Rues de Poul Pout et Prat Lestic</b>	900
<b>Impasse rue de Kermagen</b>	100
<b>Route Keroignant</b>	240
<b>Rue de Prat Meur</b>	
<b>Rue de Kerivoallan</b>	
<b>Rue de St Cyr</b>	315
<b>Rue du Quebo</b>	350
<b>Rue de Goas Lestry</b>	200
<b>Chemin de l'île Blanche</b>	250
<b>Circulations extérieures de l'EHPAD (le long de la RD 20) : enrobé beige</b>	170
<b>Rue de Kerrier</b>	330
<b>Abords serres THEPAUT</b>	275
<b>Patte d'oie Port Béni</b>	8
<b>Patte d'oie rue Jean Marie Rivoallan</b>	15
<b>Chemin de Trogoenou</b>	25
<b>Crech Caradec (accès 2 maisons)</b>	40

#### **7. Echange de parcelles à Pratallic**

Par délibération en date du 23/10/2015 l'assemblée avait décidé l'échange de parcelles à Pratallic avec Monsieur Stéphane GUILLOU, afin de sécuriser la patte d'oie.

La rédaction de l'acte a été confiée au CDG22. Il convient à présent de donner délégation à un adjoint pour signature, et de dispenser le Maire de procéder à l'accomplissement des formalités de purges des privilèges et hypothèques, compte-tenu des montants.

L'assemblée donne délégation de signature à Mr Gilbert LE BRIAND, adjoint au maire, et dispense le Maire des procédures de purges des hypothèques et privilèges.

#### **8. Equipement informatique mairie**

L'assemblée décide de procéder au remplacement de 3 ordinateurs obsolètes.

## **9. Projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc**

La Préfecture des Côtes d'Armor a transmis un dossier relatif au projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc.

Le parc serait composé de 62 éoliennes d'une puissance unitaire de 8 mégawatts et d'un poste électrique.

Le dossier sera soumis ultérieurement à enquête publique.

Dans l'immédiat la commune doit émettre un avis sur :

- La demande de concession pour l'occupation du domaine public maritime
- La demande de déclaration d'utilité publique du projet

L'assemblée n'émet pas d'avis particulier sur le projet, l'impact visuel étant faible pour la commune.

## **10. Projet d'acquisition d'un terrain rue du Sillon**

Le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°1220 d'une superficie de 675 m<sup>2</sup>, située au nord de la propriété communale du 51 rue du Sillon.

Le conseil municipal confie le soin au maire de négocier l'acquisition du terrain et de la servitude avec les consorts CAMPION propriétaires.

Ce terrain situé en zone naturelle au PLU présente un intérêt dans le cadre du projet d'espace Bien-Etre.

## **11. Extension du réseau eaux usées 53 bis rue de Kermagen**

A la demande de Mr Patrice GUILLOU, propriétaire d'un terrain constructible au 53 bis rue de Kermagen, une extension de réseau eaux usées sera réalisée pour desservir son terrain.

Le coût des travaux, soit 2 448.10 € HT sera refacturé à l'intéressé.

Une convention de Projet Urbain Partenarial sera conclue à cet effet.

## **12. Effacement du réseau téléphonique secteur Crech Maout**

L'assemblée décide de réaliser l'effacement du réseau téléphonique dans le secteur de Crech Maout, parallèlement à l'effacement du réseau électrique Basse tension.

Le coût estimé par le SDE maître d'ouvrage est de 53 000 € TTC, à laquelle somme s'ajoute un montant de 3 200 € dû à France Télécom.

## **13. Motion de soutien aux agriculteurs**

L'assemblée décide de soutenir les agriculteurs bretons lesquels connaissent une situation économique et sociale très difficile.

La motion de soutien adoptée par l'Association des Maires de France des Côtes d'Armor est adoptée.

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

L'assemblée municipale, consciente de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes costarmoricaines, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »